

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 AVRIL 2025 À 18H00****ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025 À 18H00**

1 -	Approbation procès-verbal du conseil municipal du 19.12.2024
2 -	Vote du compte de gestion budget communal 2024
3 -	Vote du compte administratif budget communal 2024
4 -	Vote de l'affectation de résultat
5 -	Vote du Budget Primitif communal 2025
6 -	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
7 -	Désignation délégués SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche)
8 -	Désignation délégués SIIG
9 -	Désignation délégués SIVS
10 -	Autorisation d'achat maison route de la piscine
11 -	Décisions du Maire

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GARN s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie MERCIER, le Maire, qui ouvre la séance, et suivant la convocation qui lui a été adressée le 01.04.2025.

Noms des élus	Présents	Absents	Représentés par
Julie MERCIER	x		
Jean-Marc MARQUEZ	x		
Emeline MULLER	x		
Virginie NICOLAS LOZZI		x	
Odile MARÇAIS	x		
Benoît VIGNAL	x		
Matthieu DELARQUE		x	Jean-Marc MARQUEZ
Magali FLANDIN		x	
Marie-Hélène BORIE		x	Bernard PELLOUX
Audrey RATH	x		
Bernard PELLOUX	x		

Le Conseil Municipal réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné M. MARQUEZ Jean-Marc pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.12.2024

Madame le Maire lit aux membres du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal en date du 19 décembre 2024.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de supprimer la délibération n°8 concernant la désignation des délégués au SIRP, celle-ci ayant déjà été prise en date du 25/06/2024.

2- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°01

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2024

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'année 2024 relatif au budget Principal Communal, de Monsieur le percepteur.

- Dépenses de Fonctionnement	216 620,37 €
- Recettes de Fonctionnement	270 421,42 €
- Résultat Exercice 2024 : Excédent	53 801,05 €
- Résultat de clôture 2024 : Excédent	255 995,67 €
- Dépenses d'Investissement	138 339,46 €
- Recettes d'Investissement	62 664,98 €
- Résultat Exercice 2024 : Déficit	75 674,48 €
- Résultat de clôture 2024 : Excédent	20 045,13 €
- Résultat de clôture cumulé 2024 : Excédent	276 040,80 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2024 de Monsieur le percepteur tel qu'il est présenté.

3- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°02

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-14 qui précise que Madame le Maire ne prend pas part au vote ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-31 ;

Considérant les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion du budget principal de la commune ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **Décide :**

A la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), le Maire sort au moment du vote et n'y participe donc pas.

- Dépenses de Fonctionnement	216 620,37 €
- Recettes de Fonctionnement	270 421,42 €
- Résultat Exercice 2024 : Excédent	53 801,05 €
- Résultat de clôture 2024 : Excédent	255 995,67 €
- Dépenses d'Investissement	138 339,46 €
- Recettes d'Investissement	62 664,98 €
- Résultat Exercice 2024 : Déficit	75 674,48 €
- Résultat de clôture 2024 : Excédent	20 045,13 €
- Résultat de clôture cumulé 2024 : Excédent	276 040,80 €

4- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°03

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme le MAIRE, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	95 719,61		75 874,48	RAR Dépenses RAR Recettes	0,00	20 045,13
FONCTIONNEMENT	202 194,62		53 801,05			255 995,67

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	255 995,67
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	150 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	105 995,67
Total affecté au c/ 1068	150 000,00
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne R001	20 045,13
EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	276 040,80 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

5- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°04

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2025, lequel se résume ainsi :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement s'équilibrent à 372 115,67 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à 797 620,80 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget tel qu'il est présenté.

6- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°05

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes locales pour 2025 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 329 900,00 € x 39.33 % = 129 749,00 €
(Taux communal : 14.68 %, taux départemental : 24,65 %)

- Taxe Foncière (Non Bâti) : 14 600,00 € x 44.64 % = 6 517,00 €

- Taxe d'habitation : 217 600,00 € x 13 % = 28 288,00 €

Après en avoir délibéré et à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène),, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent et votent les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2025

7- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°06

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : DESIGNATION DELEGUES – SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection municipale complémentaire du 10/03/2025, il y a lieu de procéder au renouvellement **de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant** de la Commune appelés à siéger au sein du SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche).

Le Conseil Municipal délibère :

Ont obtenu à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), et sont désignés comme suit :

- Délégué Titulaire : Marie Helene BORIE ; Odile Marçais
- Délégué Suppléant : Bernard PELLOUX

Qui acceptent le mandat qui leur est confié.

8- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°07

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : DESIGNATION DELEGUES – SIIG (Syndicat Intercommunal d'Informations Géographiques)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection municipale complémentaire du 10/03/2025, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune appelés à siéger au sein du comité syndical du S.I.I.G. (Syndicat Intercommunal d'Informations Géographiques).

Le Conseil Municipal délibère :

Ont obtenu à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), et sont désignés comme suit :

- Délégué Titulaire : Benoît VIGNAL
- Délégué Suppléant : Julie MERCIER

Qui acceptent le mandat qui leur est confié.

9- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°08

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : DESIGNATION DELEGUES – SIVS (Syndicat Intercommunal de Vie Scolaire)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection municipale complémentaire du 10/03/2025, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune appelés à siéger au sein du comité syndical du S.I.V.S (Syndicat Intercommunal de Vie Scolaire).

Le Conseil Municipal délibère :

Ont obtenu à la majorité dont une abstention (Mme BORIE Marie-Hélène), et sont désignés comme suit :

- Délégué Titulaire : Emeline MULLER ; Odile MARCAIS
- Délégué Suppléant : Julie MERCIER ; Jean-Marc MARQUEZ

Qui acceptent le mandat qui leur est confié.

10- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°09

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : AUTORISATION D'ACHAT D'UNE MAISON – ROUTE DE LA PISCINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'acheter 1 maison et 1 parcelle de terrain situées dans le village route de la Piscine, cadastrée :

- Section AB n° 225 d'une contenance de 68 m² (maison d'habitation sur 3 niveaux d'un total de 135 m² avec une terrasse tropézienne)
 - Section AB n° 230 d'une contenance de 693 m² (non constructible)
- Soit une contenance totale 761 m², pour un montant de 122 000 €.
- Cet achat permettrait de louer le logement au premier et second niveau et d'aménager un local au rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré et à la majorité dont un contre (Marie-Hélène BORIE) le conseil décide :

- D'accepter l'achat de la maison ci-dessus présentée et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents concernant cet achat.

11- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2025 N°10

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Il y a lieu de présenter les décisions du Maire aux membres du Conseil Municipal :

- Facture de Christian BERTRAND pour un montant de 804 € TTC concernant des travaux ;
- Facture de la SAS FUERZA 07 pour un montant de 1 666.68 € TTC concernant l'achat d'un défibrillateur.
- Facture de l'entreprise 2CEC pour un montant de 1 980 € TTC concernant une étude de faisabilité pour l'amélioration énergétique et réaménagement des deux salles des fêtes et de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Fin de la séance à 19 h 04

Le secrétaire de séance
Jean-Marc MARQUEZ



Le Maire
Julie MERCIER

